**SEANCE DU 28 JANVIER 2015**

L’an deux mil quinze, le vingt-huit Janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 19 Janvier 2015, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Abstentions : 2

Présents : Didier THIEBAUT  – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.

Eddy BERNARDI - Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER –

Véronique JOLLY – Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Bernard VETTRAINO pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

 Karine RODRIGUEZ pouvoir à Régis MONNIER

 Françoise FEY L’HERISSON pouvoir à Didier THIEBAUT

 Bruno FAVIER

M. MONNIER Régis a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l’ordre du jour appelle l’examen des affaires suivantes :

**I. TRAVAUX EN COURS  :**

**Travaux Aménagement sécurité sur la RD 67 – Avenant n°1**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions

**ACCEPTE** l’avenant n° 1 pour un montant de 5.427,19 € HT – 6.512.63 TTC et **DONNE** **POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l’avenant correspondant.

**DIT** queles crédits suivants seront inscrits au budget primitif 2015 :

 C/ 2152 opération 1008 : 8. 832.53 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**Intégration du poste de transformation et travaux sur l’installation communale d’éclairage public dans le cadre de l’aménagement d’un parking et d’une halte touristique.**

Monsieur le Maire propose que le poste de transformation situé devant l’Eglise soit intégré dans le projet d’aménagement d’une halte touristique et d’un parking.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d’Energie de l’Aube (SDEA) et qu’elle lui a transféré la compétence relative à :

La « maîtrise d’ouvrage des investissements d’éclairage public et de « mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,

La « maintenance préventive et curative des installations d’éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal en date du 07 janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

La démolition du poste de transformation existant en cabine

L’implantation d’un poste de transformation en cabine basse (à intégrer au projet d’aménagement),

La reprise, depuis le nouveau transformateur, des réseaux électriques souterrains,

Le déplacement de la commande d’éclairage public.

Le montant des travaux est évalué à 56.400 €

En application de la délibération n° 2 du 14 décembre 2012, cette opération serait prise en charge à hauteur de 70 % par le Syndicat, sous réserve de ses capacités de financement et de l’accord exprès du Bureau.

En définitive, la contribution de la Commune serait donc égale à 30 % du montant hors TVA des travaux, soit une contribution totale évaluée à 16920, 00 Euros.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la Commune au SDEA en application de l’article L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. S’agissant de la réalisation d’un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d’investissement dans le budget communal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions.

**PREND ACTE** du fait que les travaux d’enfouissement du réseau public de distribution d’électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du SDEA et de l’accord exprès de son Bureau.

**DEMANDE AU SDEA** la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

**S’ENGAGE** à ce que la dépose du réseau public de distribution d’électricité s’accompagne de l’enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l’emprise du projet.

**S’ENGAGE** à ce qu’un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d’ouvrage, sur présentation d’un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n°2 du 14 décembre 2012 et n° 7 du 21 février 2014 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 16.920.00 euros.**S’ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires à l’enfouissement du réseau public de distribution d’électricité, du réseau de télécommunications et au renforcement de l’installation communale d’éclairage public à réaliser par le SDEA.

**PRECISE** que les installations d’éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à dispositions du SDEA en application de l’article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Le fonds de dotation sera sollicité.*

**Amortissement Intégration poste transformation :**

Considérant la délibération 20150128002 de la même séance acceptant la participation communale d’un montant de 16920 € pour l’Intégration du poste de transformation et travaux sur l’installation communale d’éclairage public dans le cadre de l’aménagement d’un parking et d’une halte touristique,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions

**DECIDE** d’amortir ladite somme sur une période de 7 (sept) ans, soit 2417.15 €

**DIT** que les écritures seront prévues chaque année au budget comme suit :

 Dépenses : Chapitre 042 - Compte 6811

 Recettes : Chapitre 040 - Compte 28041582

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

 **Acquisition Matériel**

Après avoir pris connaissance des divers devis présentés,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions

**ACCEPTE** la proposition de prix des Ets Mossbach pour l’acquisition d’une rampe droite 2.5 M X 100 K pour le véhicule communal, d’un montant de 480.53 € TTC.

**ACCEPTE** la proposition de prix de la Société Signature pour l’acquisition de panneaux de signalisation et d’un parking vélo 3 places d’un montant TTC 1118.13 €

**DIT** queles crédits suivants seront inscrits au budget primitif 2015

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

II **PERSONNEL COMMUNAL** :

**Modification Régisseurs Recettes Régie Cantine et garderie scolaire RPI Landreville-Loches-Viviers.**

M. le Maire expose aux Membres présents que par arrêté communal 201409001 il a nommé Madame FERREIRA née DUREY Justine Régisseur Titulaire de la régie de la cantine et garderie scolaire du RPI et Madame Véronique JOLLY née CHARLOT Régisseur Suppléant.

Considérant les absences maladie répétées de Madame FERREIRA Justine née DUREY et les problèmes de gestion qui s’y rattachent et la nécessité d’assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de revoir la nomination des régisseurs

 Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** que Madame Véronique JOLLY née CHARLOT sera nommée à compter du 1er Février 2015 Régisseur Titulaire et Monsieur Roger PHILBERT Régisseur Suppléant de la régie de la cantine et garderie scolaire du RPI Landreville-Loches-Viviers.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l’arrêté correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Heures complémentaires et supplémentaires**

Monsieur le Maire précise qu’à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d’heures complémentaires et supplémentaires pour l’ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires à temps complet ou non complet de la Collectivité doit être prise.

**CONSIDERANT** que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l’autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services,

**CONSIDERANT** que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l’agent,

**CONSIDERANT** que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,**

**AUTORISE** le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l’autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire à temps complet ou non complet de la Collectivité.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

III **CONVENTIONS ET SUBVENTIONS DIVERSES**

**Balayage des Rues – réactualisation contrat d’entretien**

Monsieur le Maire informe les Membres présents que la Société BRM que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 le balayage des rues a été confié à l’Entreprise BRM pour 4 passages annuels avec réactualisation des tarifs chaque année.

Considérant que le tarif applicable à compter du 1er janvier n’a pas subi d’augmentation.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** la réactualisation du contrat de 4 passages établi par l’entreprise B.R.M pour un montant de 2178.64 € TTC annuel. (même tarif que 2014)

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

**Convention partenariat pour la diffusion cinématographique en région Champagne-Ardenne : Avenant**

Considérant la délibération du 12 Janvier 2011 acceptant de passer une convention de partenariat pour la diffusion cinématographique en Région Champagne Ardenne et la MPT de Landreville avec la Ligue de l’Enseignement de Champagne Ardenne dite la LECA pour 7 à 15 projections annuelles et la convention s’y rapportant,

Considérant que la somme versée par la Commune est basée sur le nombre d’habitants du dernier recensement INSEE.

Considérant que la population est de 523 habitants (population légale 2012 entrant en vigueur le 1er janvier 2015)

Le Conseil Municipal à l’unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** l’avenant à compter du 1er janvier 2015 à cette convention dont la somme est calculée sur la base de

\* 0.35 € x 523 habitants = 183.05 €

**DECIDE** d’inscrire au budget les crédits correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**Mise à disposition main d’œuvre – Avenant contrat**

Considérant la délibération en date du 04 septembre 2012 ayant recours à l’Association Intermédiaire du Cœur au Travail par la mise à disposition de main d’œuvre,

Considérant la récente augmentation du SMIC et ses charges inhérentes, faisant passer le taux horaire à 17.07 € à compter du 1er Janvier 2015 et la cotisation annuelle inchangée soit 25 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** l’avenant de l’Association Intermédiaire du Cœur au Travail au taux horaire de 17.07 € + cotisation annuelle de 25 €.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget.

**AUTORISE M**. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire Landreville**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat de Transport Scolaire de Bar-sur-Seine a subventionné les sorties scolaires réglées soit par la Commune soit par la Coopérative Scolaire de Landreville pour un montant total de 1.713.75 € réparti comme suit : 1154 € pour la Commune et 559.75 € pour la Coopérative Scolaire de Landreville mais versé directement à la Commune. Il convient donc de reverser à la Coopérative Scolaire de Landreville la part qui lui est due.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés

**ACCEPTE** la subvention allouée par le Syndicat de Transport Scolaire et **VOTE** une subvention exceptionnelle de 559.75 € à la Coopérative Scolaire de Landreville.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

**Subvention exceptionnelle Maison Pour Tous**

Considérant que la Maison Pour Tous à réglée indûment une facture de septembre 2014 d’un montant de 48.24 € incombant à la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** de procéder au remboursement de la somme de 48,24 € à la Maison Pour Tous.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

**Tarif unitaire étiquettes – élections départementales**

Considérant la fourniture et l’édition de deux jeux d’étiquettes pour les élections départementales des 22 et 29 Mars 2015, pour 406 électeurs par jeu d’étiquettes

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** d’appliquer le tarif de 0.06 euros par étiquette, soit 406 x 2 x 0.06 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération à la Trésorerie de Bar sur Seine et **L**’**AUTORISE** à signer tous documents relatifs à cette décision.

**III COMPTE RENDU DES COMMISSIONS** :

1. **VOIRIE URBAINE**

Travaux prévus :

* réfection de la rue de la Gare pour environ 27677 € HT
* reprise de la rue de la Maladière (coût à revoir)

Revoir les devis en commission afin de déterminer les priorités.

1. **VOIRIE RURALE**

**Travaux prévus**

* dérasage à l’entrée du Chemin du Joncheret est prévu sur environ 500 mètres.
* Haut du Chemin de Chachigne

Ces deux chemins représentent un coût d’environ 8000 euros.

Il est noté que le broyage des cailloux sur le chemin refait en bas du Val Châtain n’a pas été réalisé.

Un chiffrage devra être fait pour le chemin dit « Roulotte » à l’entrée de Landreville.

Une commission est prévue afin de rechiffrer les travaux envisagés.

1. **COMMISSION BATIMENTS**

**Eglise.**

Le nouveau diagnostic a été transmis à la DRAC.

Vu l’état très dégradé du plancher à certains endroits,

Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal **DECIDE** de faire enlever le plancher sur une zone dégradée. La commission proposera les suites à donner.

**Ecoles.**

Pas de travaux à prévoir pour le moment.

**Maison des Associations.**

Les travaux de réfection de peinture des toilettes sont en cours.

Le Conseil Municipal **DECIDE** la réfection de peinture du sol, du plafond et des murs de la grande salle.

**Vestiaires.**

Deux devis pour la création de toilettes préfabriqués en lieu et place des vestiaires ont été établis par la Sté Toilitech. L’un pour 29.100 € HT et l’autre pour 20.800 € HT.

Vu le montant, la transformation des vestiaires en toilettes sera étudiée.

**Ateliers municipaux.**

Face au manque de place et afin d’optimiser le rangement, des étagères de rangement sont nécessaires.

**Mur du cimetière.**

Suite aux devis de peinture établis en 2014, le Conseil Municipal DECIDE de porter au budget 2015 les travaux de rénovation de peinture des grilles, de la porte et des parties métalliques du cimetière.

**Réfection Mairie et Secrétariat.**

M. Jean-Philippe LOUIS-THIVET informe l’assemblée que les demandes de subventions DETR sont généralement à déposer fin octobre de chaque année. Si le Conseil Municipal souhaite le transfert du secrétariat et la rénovation de la Mairie pour 2016, il convient donc de se positionner rapidement afin de réaliser une étude chiffrée et précise.

Certains membres du Conseil Municipal évoquent la possibilité de transférer l’ensemble de la Mairie en un autre lieu, à savoir derrière le parking de l’Eglise.

La décision de déplacer ou non la Mairie sera prise en présence de tous les membres du Conseil Municipal.

1. **CCAO**

Natacha Bécard a démissionné afin d’intégrer une autre structure.

Un conseil communautaire prévu en janvier est annulé et programmé le 26 février prochain.

1. **GENDARMERIE**

Monsieur le Maire, rend compte des différents faits observés sur notre secteur et indique que chacun doit contacter la gendarmerie en cas de suspicion .

1. **EGLISE**

Le dossier a été transmis à la DRAC .

Le projet sur les extérieurs est a travaillé.

1. **COMMISSION INFOS**

Le 28 janvier a eu lieu une réunion concernant l’évolution du site web ainsi que le travail à faire par chaque membre de la commission, continuant les travaux déjà entrepris.

1. **COMMISSION CCAS**

Commission pour organisation du repas des anciens prévue le 9 mars à 18h30.

1. **COMITE DES FETES**

Une commission est prévue le 16 mars à 18h30.

1. **COMMISSION DES FINANCES**

Prévoir commission.

1. **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Les dates des élections départementales sont le 22 et 29 Mars prochain.

**IV INFOS ET QUESTIONS DIVERSES** :

- **Vente Bedier – Vettraino** :

Le prix des terrains déterminé à 20 €/m2 a été accepté par les 2 acheteurs.

**- DEPOT SALLE DES VENTES POUR VENTE CAMION DE POMPIER**

M. le Maire rappelle aux Membres présents qu’en 2009 l’Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landreville a fait don à la Commune d’un camion de pompier VTSV Berliet inscrit à l’inventaire communal sous le n° 21561/2009/2, immatriculé AF-722-TT. Considérant que le dit camion n’est plus en état de fonctionner.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés

**DECIDE** de mettre en vente à la salle des ventes de Saint Parres les Vaudes (SCP BOISSEAU POMEZ et BOISSEAU POMEZ SARL) le camion de pompier VTSV Berliet, immatriculé AF-722-TT

**ACCEPTE** le montant des frais qui s’élèvent à 15 % de la vente TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Mandat de vente correspondant et tous documents relatifs à cette décision**.**

- **LOCATION MDA**

La société Compas a fait par courrier demande de location de la salle de la MDA, cependant des travaux sont en cours il n’est donc pas possible de la proposer à la location.

- **MAISON MEYA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre Assureur Groupama classe le dossier sans suite.

- **RECENSEMENT POPULATION**

Monsieur le Maire informe que la population légale recensée est de 523 habitants avec un lissage sur 5 ans.

- **CHAMPIONNAT FRANCE D’ENDURO**

Une demande par courrier est faite concernant le passage sur le finage de Landreville les 13 et 14 juin 2015.

**- SECTION LOCALE SGV**

Monsieur le Maire informe qu’il a rencontré Monsieur le Président de la section locale du SGV concernant le remplacement des 3 tonneaux à l’entrée du village.

**- SDEA – BORNES ELECTRIQUES**

Monsieur le Maire indique que des bornes électriques pour véhicules peuvent être proposées au sein de notre village après étude.

- **Questions diverses** :

Jean-Michel ROYER : possibilité d’acheter un réfrigérateur pour la mairie

Véronique JOLLY : informe que le pont à la sortie de Landreville en direction de la Chapelle Sainte-Béline était barré par des rubalises en fin d’après-midi sans raison.

Régis MONNIER : Indique qu’un chien noir divague dans les rues Landreville le jour et surtout la nuit.

Il souhaiterait également savoir si quelqu’un est informé du projet de station-service à Landreville

Roger PHILBERT : Informe qu’il a réservé la salle de la MDA pour une exposition du 16 au 28 juillet prochain.

Il propose également qu’un tapis d’entrée soit acheté pour la porte d’entrée du côté de la bibliothèque à la MDA

Michel BERGER : Souhaite soulever le souci de véhicules stationnés sur la Place Aristide Estienne en permanence, certains étant détériorés, pneus crevés…

Il indique que ces véhicules prennent des places de parking pour les autres usagés.

Jean-Philippe LOUIS-THIVET : Aimerait que l’on réfléchisse sur un endroit afin de stocker gravats suite aux travaux entrepris par la commune. Il propose qu’une porte soit remise à la décharge .

Ceci serait à discuter avec le ferronnier du village Laurent L’HOTE.

Elodie VIREY : Informe que les plantations prévues par la commission fleurissement et validées par le dernier conseil municipal seront réalisées par l’Entreprise PENSIER courant février 2015.

Elle indique également que Mme Siri, pour son poste de direction a besoin d’un téléphone, car le sien ne fonctionne plus ainsi que d’une imprimante.

Didier THIEBAUT : indique que le curage des fossés entrepris ses derniers jours a été réalisé avec professionnalisme et rapidité.

Il rend compte également de son rendez-vous avec les nouveaux propriétaires du bar, restaurant du village, Mr et Mme CREPIN Maxime.

A la demande de, Martine PHILIPS, secrétaire de mairie, il propose l’achat d’un scanner.

Plus aucune question n’étant à l’ordre du jour, la séance levée à 21 h 30.